

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIO DU CONSEIL COMMUNAUTA

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID: 038-200040111-20241217-24\_208BIS-BF

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

## **DÉLIBÉRATION N° 24\_208**

**OBJET : DM N°1 – COOPÉRATIVE** LAITIÈRE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18 heures 30, Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 11 décembre 2024

### Nombre de Conseillers :

En exercice: 36 Présents: 23 Pouvoirs: 8 Votants: 31

### Résultat des votes :

Pour : 31 Abstention: 0 Contre: 0

### Présents les délégués avec voix délibérative :

Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles); Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles); Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz); Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière); Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont); Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-

d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz);

Pouvoirs: Marie-Aude GONON à Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR à Jean-Claude SARTER, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS; Marc GAUTIER à Williams DUFOUR; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI

CONSIDÉRANT la décision modificative n°1 du budget annexe Coopérative laitière intègrant les régularisations d'écritures pour la comptabilisation des stocks de ce budget.

l	38155	Com. Communes Coeur de Chartreuse	D	2024	l
l	Code INSEE	COOPERATIVE LAITIERE	DM n°1	2024	l

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

### DM 1 COOPERATIVE LAITIERE

Dásissatiss	Dépenses (1)		Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00€	34 543.00 €	0.00€	0.00€
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au opte résult	0.00€	0.00€	0.00€	7 986.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	34 543.00 €	0.00€	7 986.00 €
R-7318-01 : Autres fiscalités locales	0.00€	0.00€	0.00€	26 557.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00€	0.00€	0.00€	26 557.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	34 543.00 €	0.00€	34 543.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort Etat et établissements nationaux	30 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
D-13912-01 : Subv. inv. actifs amort Régions	0.00€	1 539.00 €	0.00€	0.00€
D-13913-01 : Subv. inv. actifs amort Départements	0.00€	32 280.00 €	0.00€	0.00€
D-13918-01 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00€	4 167.00 €	0.00€	0.00€
R-281318-01 : Amort. constructions autres bâtiments publics	0.00€	0.00€	0.00€	34 543.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00€	37 986.00 €	0.00€	34 543.00 €
D-2313-01 : Constructions (en cours)	0.00€	26 557.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00€	26 557.00 €	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	30 000.00€	64 543.00 €	0.00€	34 543.00 €
Total Général	69 086.00 €		69 086.00 €	

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID: 038-200040111-20241217-24\_208BIS-BF

## Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

- > Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :
  - APPROUVE la DM n°1 du Budget coopérative laitière

### La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 18 décembre 2024 La Présidente, Anne LENFANT.

